

Campagne d'accréditation 2017-2018 des projets de CMI Calendrier

- Les pré-dossiers pour présentation du projet et « validation recherche » sont à déposer avant le 17 septembre 2017
- Le comité de validation recherche des CMI se réunit pour statuer dans les quinze premiers jours d'octobre
- Les experts pour l'examen des projets validés au niveau du portage recherche sont désignés entre mi-octobre et mi-novembre
- Fin novembre, le représentant de l'établissement au CoPil (à défaut le vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire si l'inter-CMI n'est pas constitué) contacte le référent du site et les experts désignés pour l'évaluation externe, et il propose des dates de visite en fonction des disponibilités de chacun entre début janvier et mi-février au plus tard
- Les dossiers complets doivent être constitués et déposés avant le 31 décembre 2017
- Le comité d'accréditation se réunit pour l'examen des dossiers fin février-début mars 2018
- Les avis du comité sont envoyés vers la mi-mars
- La date limite de retour des dossiers « après navette » est le 31 mai 2018
- Le comité d'accréditation se réunit de nouveau vers la mi-juin pour prendre les décisions finales concernant l'accréditation